

# Pacte associatif

Coralie Ladavid, assistante sociale à la maison médicale le Gué, membre de la cellule politique de la Fédération des maisons médicales

L'idée d'un « pacte » ou d'un « contrat », visant à mieux articuler autorités publiques et associations, s'est développée ces dernières années au sein du monde politique. Elle semble avoir atteint le seuil de mise en oeuvre.

de démocratie dans notre pays. Elle favorise également une participation citoyenne.

Jusqu'à présent, l'associatif a été essentiellement au service des pouvoirs publics pour pallier aux manquements de ceux-ci. Les associations étaient d'ailleurs parfois dans une position de « mendiants » envers le pouvoir subsidiant pour mener à bien ses activités.

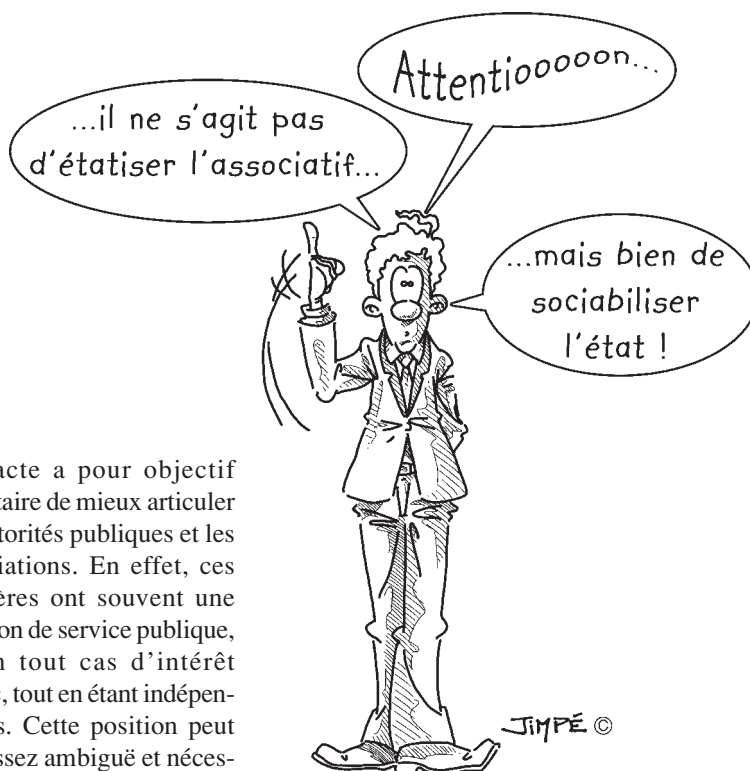
Aujourd'hui, la dynamique semble changer. Il s'agit en tout état de fait d'une réelle volonté de l'associatif. Il

politiques francophones (Centre démocrate humaniste, CDH, Mouvement réformateur, MR, Ecolo et parti socialiste, PS) ont tous déclaré, parfois à des niveaux divers, être favorables à l'idée d'un pacte associatif.

Un tel « pacte » entre État et société civile vaudra surtout par la qualité du dialogue qui l'aura enfanté. Or celui-ci s'annonce complexe tant par son contenu que par sa forme. La préparation est fondamentale. Pour cette raison, la Plate-forme francophone du volontariat a entamé un processus de réflexion et mis en place des outils qui puissent stimuler celle-ci.

La Plate-forme francophone du volontariat, née en 2002, représente vingt-six fédérations (associations de parents, mutuelles, organisation non-gouvernementale, scouts, Lire et Écrire, Ligue des familles...) ayant une approche davantage citoyenne que caritative. C'est à son initiative que le processus de négociation et de travail pour l'élaboration d'un « pacte » associatif s'est mis en route depuis l'automne 2003. Il a commencé par un colloque le 8 décembre 2003 : *Pacte associatif : mode d'emploi*, dans les suites duquel trois groupes de travail ont été mis en place avec pour thèmes :

- Services subsidiés : quelle base commune établir pour mettre en synergie l'approche de service public et l'approche de subsidiarité ?
- Démocratie participative : comment faire croître la démocratie, dans une perspective à la fois éthique et d'efficacité, par les participations associatives et citoyennes ?
- Organisation de la représentation associative : comment structurer les



Le pacte a pour objectif prioritaire de mieux articuler les autorités publiques et les associations. En effet, ces dernières ont souvent une fonction de service public, ou en tout cas d'intérêt public, tout en étant indépendantes. Cette position peut être assez ambiguë et nécessite d'organiser les responsabilités et les devoirs réciproques.

L'associatif a la capacité de répondre aux besoins de la population d'une façon beaucoup plus rapide que les services publics et représente un gage

faut changer les rapports de pouvoir et redéfinir les rôles de chacun que ce soit au niveau déontologique ou juridique. Les quatre principaux partis

représentations du monde associatif auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux d'une manière qui soit à la fois efficace et en phase avec sa propre identité ?

Un carrefour a été organisé le 5 juillet 2004 pour restituer le travail réalisé dans les ateliers et présenter la note d'éclairage du pacte associatif. Cette note traduit l'état d'une réflexion en évolution. Elle part de plusieurs constats qui nous amènent à être les témoins directs de l'émergence d'un monde associatif qui s'affirme de plus en plus comme acteur des sociétés contemporaines. L'associatif représente un potentiel social (dans le sens où il facilite l'action sociale) et économique important (montée en puissance du secteur du non-marchand).

Les enjeux du pacte associatif sont d'approfondir la démocratie (organiser l'articulation entre l'offre et la demande de participation grâce à un partenariat entre les associations et le politique), de garder le sens de services d'intérêt public (éviter la marchandisation des services) et d'obtenir une politique associative (ne pas envisager les associations uniquement pour ce qu'elles font mais également pour ce qu'elles sont).

Un pacte associatif devrait contenir les éléments suivants :

- les signataires (pouvoirs publics et les associations) ;
- des valeurs communes ;
- des principes généraux communs (distinction et complémentarité des rôles et responsabilités, un dialogue confiant, méthodique durable, transparent et basé sur des connaissances objectives, principe de dignité, d'égalité des chances et des

droits, reconnaissance et valorisation du volontariat) ;

- alliance pour la démocratie participative ;
- alliance pour le déploiement des services publics.

• • • •

### **Où en sommes-nous aujourd'hui et qui travaille sur la question ?**

Les syndicats et les partis politiques (Ecolo, PS, CDH, MR) se sont exprimés sur le sujet en termes très favorables. Un processus analogue de réflexion est en cours en Flandres et le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) travaille également sur un pacte associatif spécifique à Bruxelles. Dernière bonne nouvelle : les nouveaux accords de Gouvernement tant au niveau de la Communauté française que des Régions bruxelloise et wallonne intègrent la volonté de créer un pacte associatif. Tous les ingrédients semblent donc réunis pour que ce pacte voit le jour.

Il est évidemment essentiel que les maisons médicales s'intègrent dans la réflexion puisqu'il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir de l'associatif dont nous faisons partie. Dans notre travail quotidien, nous avons le souci de travailler en réseau et en complémentarité avec les autres. Cette démarche doit être semblable au niveau politique lorsqu'il s'agit de combats plus larges que la reconnaissance de notre spécificité.

Dernièrement, nous avons rejoint le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique pour travailler sur la question d'un pacte associatif spécifique à Bruxelles.